



## Délégation FO sur la Négociation Annuelle Obligatoire 2022

### Application 183 euros aux salariés :

Notre syndicat n'est pas signataire de l'accord sur l'application des 183 euros au principe que tous les salariés ne sont pas concernés dans notre secteur d'activité.

Comme la majorité n'est pas acquise, il sera appliqué de manière unilatérale et ne sera donc pas étendu.

Nous vous avons fait parvenir l'accord mis à signature jusqu'au 13 mai à la direction générale afin d'avoir tous les éléments nécessaires pour nous permettre de négocier cette revalorisation salariale.

Donc nous demandons l'ouverture officielle d'un accord d'entreprise au 20 mai 2022 relatif à la mise en place du complément de rémunération aux personnels socio-éducatifs à la suite de la conférence des métiers de l'accompagnement social et médico-social du 18 février.

Nous vous demandons de mutualiser les différentes conventions collectives (CCN51, CCN66, CHRS, CRF) pour en tirer la meilleure partie pour les salariés.

Par rapport à la liste établie dans l'accord mis à signature, nous vous demandons d'ajouter afin d'éviter des inégalités entre les salariés à la Fondation Apprentis d'Auteuil du secteur social les Métiers ci-dessous :

- Prise en compte des surveillants de nuits et maîtresse de maison (pas de qualification requise)
- Prise en compte des administratifs et des services généraux qui œuvrent tous les jours pour les jeunes accueillis.

### NAO 2022 :

Nous avons consulté nos militants au sujet de la NAO ce qui a amené un débat animé compte tenu des dispositions concernant l'application des 183 euros à la Fondation Apprentis d'Auteuil et des salariés oubliés.

Nous portons des revendications sur les différentes possibilités d'augmentation générale des salaires et des mesures d'amélioration de notre convention d'entreprise.

- **Mesure écologique :**
  - Faire si possible un emploi du temps sur 4 jours pour les enseignants afin de limiter les transports
  - Elargir la mesure 250 euros forfait mobilité durable à tous les moyens de transports

- Faire un emploi du temps si possible sur 4 jours pour les salariés Apprentis d'Auteuil
- Un forfait transport à hauteur de 250 euros pour les salariés utilisant leur véhicule effectuant plus de 30 km par jour.
- **Création du compte épargne temps** pour tous les salariés car seul les cadres en bénéficient actuellement et simplifier **les ressourcements** pour les cadres.
- **Revalorisation du point d'indice à 1.4 pour les Dimanches & Jours Fériés**  
Nous vous demandons de revaloriser la prime de DJF à 1.4 points d'indice pour une meilleure reconnaissance de l'augmentation du temps de travail sur les week-ends et vacances scolaire des salariés et ainsi se rapprocher également des conventions collectives de branche (CCN66).
- **Revalorisation des salaires :**
  - **AG 2.6 %** pour tous les salariés et une mesure de **25 pts d'indice** pour les oubliés à **moins de 2000 euros nets**
  - **AG 2.6%** pour tous les salariés et une mesure de **19.1 pts d'indice** pour les oubliés à **plus de 2000 euros nets**
  - **AG à 2.6%** pour tous les salariés et une mesure de **14.31 pts d'indice** pour les oubliés à **plus de 3000 euros nets**
- **Autre mode de propositions de revalorisation des salaires :**
  - **AG 2.6 %** pour tous les salariés et une mesure de **130 euros brut** pour les oubliés à **moins de 2000 euros nets**
  - **AG 2.6%** pour tous les salariés et une mesure de **100 euros brut** pour les oubliés à **plus de 2000 euros nets**
  - **AG à 2.6%** pour tous les salariés et une mesure de **75 euros brut** pour les oubliés à **plus de 3000 euros nets**

**Daniel LAURENT pour la délégation FO d'Apprentis Auteuil,**